



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, mardi 20 août 2024 à 19h30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé, formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, Denis Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook de la municipalité.

RS-134-0824

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jules Soucy effectue la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en y ajoutant les points suivants :

1. Connexion U : Opposition aux fermetures de succursales Desjardins;
2. Camp de jour et plage municipale;
3. Station de lavage et guérite;
4. Formation en abattage manuel.

Tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-135-0824

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le procès-verbal du 8 juillet dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 20 août 2024 de 238 892.11 \$ au compte courant et de 160 505.85 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question du public et des conseillers.

RS-136-0824

Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu



No de résolution
ou annotation

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :

| | | |
|---------------------------------------|--|------------------|
| LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE | ABAT POUSSIÈRE | 5 273.05 |
| AVANTIS CORPORATION | CAMPING ET PLAGE | 1 355.27 |
| ROGER CHOUINARD | GAZON | 750.00 |
| CHOUINARD JUDITH | ARTICLES DE NETTOYAGE CAMPING | 66.73 |
| LES CONSTRUCTIONS MICHAUD TEMIS | COURROIE | 14.15 |
| ELECTRONIQUE MERCIER | PADGET SERVICE INCENDIE | 347.28 |
| FERME PATOINE ET FRERES INC | EXCAVATRICE INCENDIE 785, 6E RANG | 431.16 |
| CARREFOUR DU CAMION R.D.L. | WESTERN 20213 ET 2019 | 885.35 |
| HYDRO QUEBEC | 101 RUE DES ÉRABLES, ÉCLAIRAGE PUBLIC, COMPLEXE | 668.00 |
| HAUTE-VITESSE TÉMISCOUATA | CASERNE, CANTINE (2 MOIS) | 275.94 |
| K D - L CHAREST INC | TRACTEUR A GAZON, DÉBROUSSAILLEUSE | 855.31 |
| LIVRFAISON M.L. | FRAIS DE TRANSPORT SERVICE TEHCNIQUE | 24.16 |
| MANIC SANITATION INC | PAPIER A MAIN CAMPING | 223.68 |
| MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC | DAS JUIN 2024 | 12 118.22 |
| M.R.C. TEMISCOUATA | 3ROCHURE TOURISTIQUE, GUÉRITE STATION DE LAVAGE | 3 528.47 |
| MUNICIPALITE DE ST-MARC-DU-LAC-LONG | ENTRAIDE 22 JUIN | 1 059.36 |
| NORDIKEAU | ANALYSE EAU POTABLE CAMPING | 417.07 |
| NORTHWEST TIRES INC | SERVICE TECHNIQUE | 124.18 |
| GROUPE CONSEIL NOVO SST | AJUSTEMENT MUTUELLE PRÉVENTION | 227.49 |
| PIECES TEMIS | SERVICE TECHNIQUE | 1 581.98 |
| RECEVEUR GENERAL CANADA | DAS JUIN 2024 | 4 472.26 |
| REGIE DES DECHETS TEMISCOUATA | QUOTE PART ET BACS | 10 722.36 |
| STRONGCO | SERVICE TECHNIQUE | 162.74 |
| UNITÉ RÉGIONALE LOISIRS ET SPORTS BSL | BOX UP | 3 780.00 |
| VILLE DE DEGELIS | ENTRAIDE 22 JUIN | 1 419.22 |
| VISA | RE DE BUREAU, BELL, MICROSOFT, STATION DE LAVAGE | 1 296.05 |
| | SORTIE POMPIER 8 JUILLET | 620.73 |
| ** TOTAUX ** | 27 FOURNISSEURS | 52 700.21 |

Adoptée à l'unanimité.

RS-137-0824

Rapport financiers 2023

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de l'état consolidé de la situation financière de la municipalité de Packington au 31 décembre 2023 ainsi que les états consolidés des activités financières de fonctionnement et d'investissement, de l'évolution de la situation financière, des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires, des activités d'investissement à des fins budgétaires, du surplus accumulé, des réserves financières et des fonds réservés ainsi que des montants à pourvoir dans le futur de l'exercice terminé à cette date. Les états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ce rapport financier a été vérifié.

Adoptée à l'unanimité

RS-138-0824

Résolution de concordance RG-311-2020 et TECQ

Considérant qu' en 2020 pour financer les travaux de voirie, la TECH et le règlement d'emprunt ont été comptabilisés en revenu d'investissement et en contrepartie la créance à long terme affectée à cette dette a été comptabilisée.



No de résolution
ou annotation

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc), Tél.: 1-800-369-9251, No. F029

RS-139-0824

Considérant qu' en ne présentant plus la TECQ à recevoir comme étant affectée à la dette à long terme, on se retrouve avec un financement en double. Le 465 000\$ du règlement d'emprunt doit donc être présenté comme montant disponible des règlements d'emprunt fermés.

Considérant que selon le manuel de la présentation de l'information financière municipale, lorsque l'emprunt n'est pas remboursé en totalité, il est possible, par résolution, d'affecté ce solde disponible des règlements d'emprunts fermés aux remboursements de l'emprunt s'y rattachant.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington affecte le solde disponible pour le règlement d'emprunt fermés (RG-311-2020) au remboursement de la dette de 465 000\$ et ce, à partir de 2021, soit l'année du premier remboursement de l'emprunt. Cette affectation est nécessaire à la suite de la découverte de cette anomalie.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 355-2024

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que le règlement 355-2024 modifiera le règlement de zonage 287-2017 et ses amendements concernant les bâtiments accessoires.

Que dans les zones EA/A, EA/B, EAF et EF, aucune restriction quant au nombre et à la superficie totale pour les bâtiments accessoires.

Aucun coût n'est applicable pour ce règlement.

Adoption du règlement 355-2024, modifiant le règlement de zonage 287-2017 et ses amendements concernant les bâtiments accessoires

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON
MRC DE TÉMISCOUATA



RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 287-2017 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Préambule

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité peut procéder à la modification de son règlement de zonage ;



No de résolution
ou annotation

- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 6 mai 2024 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une consultation publique a été tenue le 8 juillet 2024 suite à l'avis public publiée le 13 juin 2024 à cet effet ;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune demande de tenue de référendum n'est parvenue à la municipalité suite à l'avis public publié à cet effet le 13 juin 2024 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- CONSIDÉRANT QUE** le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement proposé par Sébastien Thériault

Et unanimement résolu

QUE

la municipalité de Packington adopte le Règlement numéro 355-2024 modifiant le règlement de zonage 278-2017 et ses amendements lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Dispositions déclaratoires et interprétatives

Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 355-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 287-2017 et ses amendements de la municipalité de Packington ».

Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Packington.

Personnes assujetties

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).



No de résolution
ou annotation

Validité

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

Le règlement et les lois

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Modification de l'article 4.3.2 HAUTEUR, NOMBRE ET SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Le 4^e sous-paragraphe du paragraphe b) de l'article 4.3.2 est modifié de la manière suivante en plus de l'ajout d'un 5^e sous-paragraphe :

- Terrain dont la superficie est ~~supérieure à 3000~~ inférieure à 5000 mètres carrés se trouvant dans les zones EA/A, EA/B, EAF et EF :
 - Un maximum de trois bâtiments accessoires par terrain ;
 - La superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 130 mètres carrés.
- Pour les terrains dont la superficie est supérieure à 5000 mètres dans les zones EA/A, EA/B, EAF et EF :
 - Aucune restriction quant au nombre et à la superficie totale pour les bâtiments accessoires.

Dispositions finales

Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

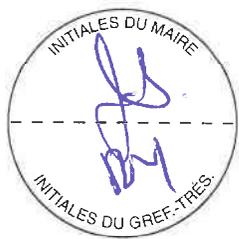
Adoptée à l'unanimité.

RS-140-0824

Colloque de zone ADMQ 12 septembre 2024

Le colloque de la zone Bas-Saint-Laurent Ouest se tiendra dans la municipalité de Kamouraska, le jeudi 12 septembre prochain. Le coût d'inscription est fixé à 86.23 \$

Après délibération,



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise son directeur général, M. Denis Moreau, à se rendre au colloque de la zone Bas-Saint-Laurent le 12 septembre prochain. Que le conseil autorise le paiement de l'inscription ainsi que des frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

RS-141-0824

10% pour nos régions : croissance de la TVQ

Considérant que le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signaient avec la maire de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

Considérant que dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres.

Considérant que cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028.

Considérant que vous, Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, serez interpellée directement par ce dossier à titre de membre du caucus gouvernemental et que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités de votre territoire.

Considérant que selon les informations transmises par notre Fédération, les négociations acheminent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions. Un premier consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions. **Malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet.**

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu

Qu'une lettre soit envoyée à Mme Amélie Dionne, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata incluant le secteur des Basques, lui demandant d'apporter son soutien à la position adoptée par les régions lors de ses échanges avec ses collègues.

Adoptée à l'unanimité

Considérant son statut professionnel, M. Yves Lebel s'est retiré des discussions de ce point.

199



No de résolution
ou annotation

Tournoi de golf Fondation de la persévérance scolaire

Le 21 septembre prochain, un tournoi de golf est organisé par la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs afin d'encourager et d'aider les élèves dans leurs apprentissages, leur motivation et leur développement personnel. La Fondation peut également fournir de l'argent aux parents pour l'achat de vêtements, de repas, de lunettes, de soins médicaux, ou assume les frais d'activités parascolaires ou sportives, en plus de contribuer à différents projets collectifs dans les écoles du territoire.

En conséquence,

il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'inscription de deux personnes au tournoi de golf de la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

RS-143-0824

Finissants de L'École secondaire Dégelis : recueillir contenants consignés et bouteilles de vin

Mme Isabelle Rioux, enseignante, adresse une lettre, de la part des finissants de l'École secondaire Dégelis, pour obtenir la permission de récolter des contenants consignés dans notre municipalité le 21 septembre prochain, en avant-midi, et demande de publier cette activité sur la page Facebook de la municipalité pour en informer les gens.

Cette activité est pour amasser des fonds pour l'organisation d'un voyage culturel pour souligner la fin de leur secondaire en mai 2025.

Le directeur général a communiqué avec le directeur du service incendie pour savoir si la brigade recueille toujours les contenants consignés. M. Serge Albert m'a informé que son service n'organisait plus cette cueillette.

En conséquence,

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les finissants de l'École secondaire de Dégelis à organiser une cueillette des contenants consignés et des bouteilles de vin qui aura lieu le 21 septembre prochain en avant-midi.

Que le Conseil demande d'inscrire cette activité sur la page Facebook de la municipalité pour en informer la population.

Adoptée à l'unanimité.

Les Feux du Jerriboire

Le maire, M. Jules Soucy, fait une motion de félicitations aux organisateurs de la 5^e édition des Feux du Jerriboire, M. Harold Thériault et Mme Roxanne Caron-Gagnon. Cette activité fait rayonner notre municipalité à chaque année. Merci pour ce bel évènement.



No de résolution
ou annotation

Gymkhana de l'Écurie SS

M. Jules Soucy, fait également une motion de félicitations aux organisateurs de la 5^e édition du Gymkhana de l'Écurie SS, M. Mathieu Savoie et Mme Alexandra Soucy. Votre activité fait rayonner notre municipalité à chaque édition. Merci pour votre bel évènement.

RS-144-0824

Changement de date de la séance du conseil de septembre

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe au mercredi 11 septembre prochain la prochaine séance ordinaire du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

RS-145-0824

Chemin privé : demande entretien d'une route privée et facturation

Une requête de huit citoyens demande l'épandage d'abat poussière sur leur chemin privé qui dessert 13 propriétaires riverains dans le secteur situé après le pont sur la route du Lac-Jerry. Cette requête, en vertu de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales se lit comme suit :

Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

Une lettre avait été envoyée le 5 juin 2024 par l'ancienne direction générale adjointe, M. Michael Marmen, qui mentionnait le service rendu aux citoyens par la municipalité et que les citoyens concernés devaient se partager la totalité de la facture du service rendu. Au verso de cette lettre, les citoyens en accord avec la démarche devaient signer ladite lettre. Toutefois, il n'y a pas eu unanimité en lien à cette demande. Huit propriétaires sur un total de 13 ont signé la lettre.

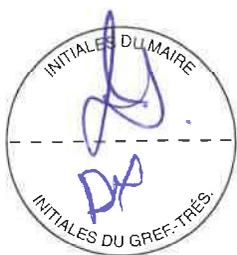
Après quelques discussions et questions provenant de certains citoyens présents à la rencontre et aussi concernés par la situation, le maire, M. Jules Soucy, propose que la facture soit répartie entre les huit propriétaires en accord avec la démarche. Le représentant des signataires de cette requête est d'accord pour que la facture d'abat poussière soit répartie aux huit propriétaires signataires de la requête.

Il est proposé par Yves Lebel

Que pour 2024 seulement, le Conseil est d'avis qu'il faut trouver une solution à cette situation et convienne d'un règlement à l'effet de répartir la facture aux huit signataires de la requête.

Que pour l'an 2025, le maire invite les propriétaires à se former un comité de citoyens de leur secteur privé pour résoudre ces questions.

M. Yves Lebel, conseiller, demande le vote.



No de résolution
ou annotation

| | | | |
|---------------------|-----|----------------|-----|
| Guillaume Morin | oui | Yves Lebel | Non |
| Jean-Noël Moreau | non | Linda Levesque | Non |
| Sébastien Thériault | oui | Jérôme Dubé | Oui |

M le maire Jules Soucy Oui

La résolution est adoptée à la majorité

RS-146-0824

Connexion U : Opposition des fermetures de succursales Desjardins

Considérant que la municipalité de Packington a vécu la fermeture de son point de services dans sa localité en 2021;

Considérant que la perte de ce service a engendré pour nos commerces et services un nombre important de désagréments qui avec les années, ne s'estompent pas car nous sommes obligés à faire plus de 16 kilomètres pour déposer et/ou retirer de l'argent et avoir accès à nos services de proximité pour notre population vieillissante.

Considérant que la vitalité d'une municipalité se développe en ayant des services de proximité. Pour accueillir de nouvelles familles, une municipalité doit y retrouver, une caisse, un bureau de poste, une épicerie, un salon de coiffure, un restaurant, un service d'esthétique des infrastructures récréatives et sportives pour avoir un attrait certain.

Considérant que la perte d'un de ces services met en péril la vitalité de notre collectivité et l'attraction que nous pouvons avoir pour attirer de nouvelles familles.

Considérant que nous sommes dans une aire numérique, de travail à distance et que Desjardins aurait pu se démarquer en maintenant son service de proximité à sa clientèle et démontrer son ouverture pour se démarquer des autres institutions financières.

En conséquence,
il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington se joigne aux autres partenaires et à Connection U pour faire pression sur Desjardins pour dénoncer les impacts négatifs que nous avons vécu de la perte de notre service. Que rien nous oblige à adopter un système numérique mur à mur, fragile et qui nous rendra vulnérables. Ce projet menace également la vie privée pour laquelle Connexion-U a également interpellé Desjardins. Desjardins est une belle institution faisant partie de notre ADN et il est important de garder notre plus grand levier économique ancré sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité.

Camp de jour et plage municipale

M. Jules Soucy, maire, adresse, au nom du conseil municipal de Packington une motion de félicitations à mesdemoiselles Marilie Côté et Jade Beaulieu pour leur excellent travail effectué auprès de nos enfants inscrits durant les sept semaines du camp de jour. Plusieurs activités ont été réalisées au grand plaisir de ceux-ci.



No de résolution
ou annotation

Une motion de félicitations est également adressée à Thalia Morin pour son excellent travail comme surveillante de la plage municipale. On a pu offrir un service de qualité pour la sécurité des baigneurs et plaisanciers qui ont profité de notre plage municipale.

Station de lavage et guérite

M Yves Lebel désire savoir le tarif applicable pour un lavage d'une embarcation à la station de lavage. Pour les résidents Témiscouatins, il en coûte 25 \$.

M. Lebel demande si nous pourrions avoir un rapport de l'achalandage à notre station de lavage et à la guérite. Est-ce qu'il va y avoir une rencontre ou rapport bilan de la saison 2024.

M. le maire informe que la MRC fera une rencontre bilan en septembre et nous pourrions savoir l'ensemble de l'achalandage des stations de lavage au Témiscouata ainsi que des guérites.

RS-147-0824

Formation en abattage manuel

M. Guillaume Morin informe les membres du conseil de l'importance d'une formation pour nos employés municipaux concernant l'abattage manuel avec une scie mécanique. Que c'est une exigence de la CNESST.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'inscription de nos trois employés à une formation sur l'abattage manuel. Que présentement, des formations sont disponible par le Service aux entreprises du Fleuve-et-des-Lacs.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Aucune correspondance

Période de questions

Aucune question des conseillers.

Un citoyen présent à la rencontre demande qu'on lui redise le montant final présenté lors des états financiers 2023. Le solde positif est de 18,556,08\$. Il demande aussi le montant du surplus accumulé. Celui-ci s'élève à 82,389,03\$.

Divers :

Rencontre des saisonniers du camping municipal de Packington

Le Conseil municipal invitera tous les saisonniers du camping municipal de Packington à une réunion d'information concernant le camping municipal. Cette rencontre se tiendra au sous-sol du restaurant de la plage, le samedi 7 septembre prochain à compter de 9 h 30. Un bilan de l'été sera fait, une révision de la réglementation sera effectuée et les perspectives pour la prochaine saison en 2025 sera présentée.



No de résolution
ou annotation

Levée de l'assemblée

À 21 h 01, Sébastien Thériault propose la levée de l'assemblée.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, mercredi le 11 septembre 2024 à 19h30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé, formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, M. Denis Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook de la municipalité.

RS-148-0924

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jules Soucy effectue la lecture de l'ordre du jour. Et M. Yves Lebel demande la dispense de lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Yves Lebel
et résolu

D'adopter l'ordre du jour tout en y ajoutant les points suivants :

1. Soumission bordure sur la rue Principale;
2. Sortie 14 à Dégelis.

Tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-150-0924

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Les conseillers ont reçu le procès-verbal à l'avance par courriel et l'ont tous lu. Aucune question et commentaire formulé.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu

Que le procès-verbal du 20 août dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.